



MAIRIE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

**Arrêté n° 24-2025 fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade de d'Adjoint d'Animation principal 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire de Montesquieu-Volvestre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
Rival Cindy	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	... / ... / ...
.....	.....	... / ... / ...

**Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)			



MAIRIE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

**Article 3**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montesquieu-Volvestre  
le 1<sup>er</sup> Août 2025

Monsieur le Maire

Frédéric BIENVENU



---

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>